

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)

Rapport N° 73
AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION
CEPE

Ne prennent pas part au vote : Laetitia BEN SADOK, Estelle BRUANT et Cécile AUDET en tant que membres du Conseil d'Administration du CEPE

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'association Centre d'Education Permanent à l'Environnement (CEPE) labellisé Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement(CPIE), pour une durée de 5 ans soit 2019-2023.

Dans le cadre de l'application de cette convention, une subvention annuelle de 97 000€ est allouée et conditionnée par un avenant que vous trouverez ci-dessous.

Pour votre information, la Ville est adhérente de l'association CEPE et fait partie, au sein du Conseil d'Administration, du collège des personnes morales regroupant les collectivités, EPCI, établissements publics et associations. Pour 2021, Monsieur le Maire renouvellera donc l'adhésion à cette association pour un montant de 20 000€ conformément à la délégation qui lui a été donnée au Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

Les crédits étant inscrits au budget 2021, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de 97 000 €,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le CPIE Clermont Dômes, ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2.

**Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2019-2023
Ville- CEPE**

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020

ci-après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »

Et

L'Association dite : **« CENTRE PERMANENT D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT »** (C.E.P.E.) labellisée **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « C.P.I.E. Clermont-Dômes »**, et représentée par son Président M. Michel BUSSIÈRE

ci après dénommée « Le C.P.I.E. »,

Rappel-Préambule

L'objet de la convention quinquennale entre le CEPE, et la Ville de Clermont-Ferrand signée le 01/01/2019 est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions a pour orientation le schéma de Transition Énergétique et Écologique de la Métropole.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le C.P.I.E. s'engage à poursuivre et à promouvoir ses activités dans différents domaines et selon les axes définis dans la convention 2019-2023.

Article 2 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2021 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 97 000 €.

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait en deux exemplaires, à Clermont-Ferrand, le

Pour le CEPE

Le Président

Pour La Commune

Le Maire

Michel BUSSIERE

Olivier BIANCHI

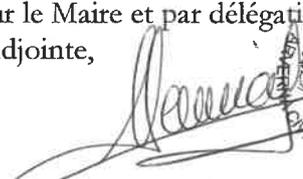
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 - JAN, 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,


Manuela FERREIRA DE SOUSA

